

CESPM

Rapport annuel

Faits saillants de l'année 2010–2011



Vous pouvez obtenir des exemplaires additionnels du présent rapport annuel en vous adressant à la :

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
82, rue Westmorland
Case postal 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1 Canada
Téléphone : 506-453-2844

Pour un avoir un aperçu de la CESPМ et ses activités, veuillez consulter le site Web à l'adresse suivante : www.cespm.ca.

ISBN : 978-0-919471-89-4

MISSION DE LA CESPМ

En tant qu'organisme du Conseil des premiers ministres qui fournit des avis aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes :

**Aide les établissements et les gouvernements à améliorer
le milieu d'apprentissage postsecondaire
en accord avec les valeurs suivantes**

- **Qualité** : l'amélioration continue de la qualité des programmes, des pratiques et de l'enseignement dans les établissements.
- **Accessibilité** : des programmes, des modes de prestation des programmes ainsi que des services de soutien qui optimisent la disponibilité de l'enseignement postsecondaire.
- **Mobilité** : la transférabilité de l'apprentissage et des crédits dans l'ensemble du réseau d'enseignement postsecondaire des Maritimes.
- **Pertinence** : interaction efficace et réactive entre les apprenants, le marché du travail et la collectivité.
- **Obligation redditionnelle** : validation de la valeur, de la durabilité et de la rentabilité de l'investissement public et de celui de l'apprenant.
- **Érudition et recherche** : engagement à l'égard de l'avancement des connaissances.

Extraits de la Loi de la CESP

1. La Commission doit avant tout, dans l'exercice de ses fonctions, tenir compte de sa responsabilité première d'améliorer et de maintenir le meilleur service possible aux étudiants pour qu'ils puissent bénéficier d'une acquisition continue du savoir, en :
 - a) prenant les mesures nécessaires pour garantir des programmes d'études d'une durée suffisante et de meilleure qualité,
 - b) privilégiant l'évaluation et l'identification de l'acquis, ainsi que le transfert des crédits, selon le principe que le dédoublement d'efforts n'est pas nécessaire à l'obtention de crédits pour l'apprentissage déjà acquis avec succès,
 - c) assurant une transition sans heurt entre les études et le travail,
 - d) assurant un accès équitable et approprié aux possibilités d'études, notamment en rendant ces possibilités accessibles à des dates et à des endroits qui conviennent aux étudiants, et
 - e) prenant les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement.

2. La Commission a pour fonctions principales :
 - a) de prendre des mesures destinées à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes universitaires et de l'enseignement dispensé dans les établissements qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peuvent comprendre la révision des programmes et des usages suivis dans les établissements pour assurer une telle amélioration et faire des recommandations aux établissements et aux Provinces,
 - b) d'assurer la collecte et la tenue des données et des informations ainsi que leur accès pour permettre la responsabilisation des établissements face au public et d'aider les établissements et les Provinces dans leur travail, ce qui, sans limiter la portée de ce qui précède, peut comprendre :
 - (i) l'établissement de normes en matière de données et de systèmes,
 - (ii) l'établissement de prescriptions applicables aux rapports publics et la production de rapports publics, et
 - (iii) l'exécution d'études relatives aux politiques gouvernementales, aux préoccupations des établissements et aux questions relatives à l'enseignement postsecondaire, et la fourniture d'avis aux établissements et aux provinces sur ces sujets,
 - c) de prendre des initiatives pour encourager entre les établissements et les Provinces une coopération susceptible d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du système d'enseignement postsecondaire dans les Provinces, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre :
 - (i) l'encouragement des établissements à prendre des initiatives pour offrir des programmes communs, complémentaires et régionaux, et
 - (ii) l'encouragement d'ententes administratives, financières et de mise en commun des services qui réduisent les frais généraux des programmes et le prix de revient global pour les étudiants et les Provinces,
 - d) de continuer à développer et à administrer les transferts de fonds entre les Provinces pour les programmes régionaux, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre le développement et l'administration d'ententes de financement pour des programmes dispensés en dehors de la région, afin de fournir des possibilités éducationnelles supplémentaires aux étudiants de la région, et
 - e) de prendre en charge toutes autres fonctions que peuvent lui assigner les ministres..

3. La Commission peut :
 - a) fournir des services et remplir des fonctions, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'un ou plusieurs des établissements ou d'une ou plusieurs des Provinces,
 - b) fournir des avis et des services, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'une ou plusieurs des Provinces, dans l'établissement des politiques de financement de l'enseignement postsecondaire, et
 - c) recommander aux ministres le nom d'établissements d'enseignement postsecondaire pour les ajouter ou les retirer de la liste prescrite par règlement pour les fins des définitions « établissements » et « universités » [article 1, N.-B.]. [2002, ch. 34, a. 11 Í.-P.-É.].

Lettre de présentation

Le 30 septembre 2011

L'honorable Marilyn More
Ministre du Travail et de
l'Éducation postsecondaire
C.P. 578
Halifax (N.-É.) B3J 2S9

L'honorable Martine Coulobme
Ministre de l'Éducation
postsecondaire, de la Formation
et du Travail
470, rue York, bureau 301
Fredericton (N.-B.) E3B 3P7

L'honorable Allan V. Campbell
Ministre de l'Innovation et de
l'Enseignement supérieur
105, rue Rochford
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8

Mesdames et Monsieur les Ministres,

Nous avons l'honneur de présenter aux ministres responsables de l'éducation postsecondaire le rapport annuel de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. Ce rapport couvre la période allant du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le président,



David Stewart

La directrice générale,



Mireille Duguay

Table des matières

La Commission	
À propos de la CESPМ	1
Cadre opérationnel	1
Principes de fonctionnement	1
Ressources	1
Enjeux organisationnels	2
Sécurité et confidentialité	2
Assurance de la qualité	
Évaluation des programmes	3
<i>Conformité</i>	3
Vérification des politiques en matière l'assurance qualité des établissements	4
Information sur la qualité des universités	4
Évaluation de l'efficacité et des avantages des programmes articulés dans les Maritimes	4
Lois sur l'attribution des grades universitaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse (services aux provinces)	5
<i>Élaboration de la politique</i>	5
Données et informations	
Collecte des données sur les étudiants (Système d'information sur les étudiants postsecondaires [SIEP])	5
Forum sur la recherche et la collecte des données	6
Données à l'appui des formules de financement (services aux provinces)	6
Programme de sondages auprès des diplômés	6
<i>Examen du programme de sondages auprès des diplômés</i>	6
<i>Cinq ans plus tard : un sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes, promotion de 2003</i>	6
<i>Deux ans plus tard : un sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes, promotion de 2007</i>	7
<i>Diffusion des données</i>	7
Mesures des progrès et des résultats des étudiants	8
<i>Suivi des étudiants entre les établissements</i>	8
<i>Profil des transferts étudiants</i>	8
Diffusion générales des données	8
Financement postsecondaire	
Ententes interprovinciales et intra-Maritime sur le partage des coûts du programme	9
Services financiers (Services aux provinces)	9
Entente du réseau informatique éducatif (N.-B. et Î.-P.-É.)	9
Forums nationaux et internationaux	10
ANNEXES (uniquement en ligne)	
A. États financiers vérifiés (http://www.cespm.ca/resources/RA_10-11_AnnexeA.pdf)	
B. Composition de la Commission et de ses comités (http://www.cespm.ca/resources/RA_10-11_AnnexeB.pdf)	
C. Publications et communiqués (http://www.cespm.ca/resources/RA_10-11_AnnexeC.pdf)	
D. Propositions de programmes examinées pour approbation 2010–2011 (http://www.cespm.ca/resources/RA_10-11_AnnexeD.pdf)	

Faits saillants de l'année 2010–2011

LA COMMISSION

À propos de la CESPM

- La Commission est un organisme indépendant qui relève des ministres responsables de l'éducation postsecondaire.
- Elle se compose de 20 membres, représentant trois groupes : les universités; les hauts fonctionnaires et les dirigeants d'établissements non universitaires; les étudiants et le grand public dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Une liste des membres de la Commission se trouve à l'Annexe B, à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/resources/RA_10-11_AnnexeB.pdf.
- Afin de s'acquitter de ses fonctions, la Commission tient environ cinq réunions par année, habituellement à tour de rôle dans les différents établissements d'enseignement.
- La Commission a prévu une séance de planification pour avril 2011 afin de discuter des orientations prévues et des priorités pour le plan d'affaires pluriannuel.
- La directrice générale de la Commission a été reconduite dans ses fonctions pour un autre mandat après une consultation approfondie qui a permis d'obtenir les commentaires des ministres et des sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les trois provinces Maritimes.
- À la fin de l'exercice, la Commission comptait 13 employés permanents et contractuels. La liste du personnel se trouve à l'adresse suivante : <http://www.cespm.ca/about/staff.aspx#>.

Cadre opérationnel

- La Commission se repose grandement sur les contributions des intervenants grâce à son cadre opérationnel (comités mixtes, groupes de travail s'appuyant sur l'expertise requise, etc.)
- La Commission recourt également aux comités permanents suivants :
 - Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires
 - Comité AUA-CESPM responsable de la vérification en matière d'assurance de la qualité
 - Comité consultatif AUA-CESPM sur l'information et l'analyse
 - Groupe de travail CESPM sur les mesures du progrès et des résultats des étudiants
 - Comité des finances de la CESPM
 - Groupe de travail des finances N.-B./CESPM
 - Conseil d'administration du réseau informatique éducatif du N.-B./Î.-P.-É.
 - Comité technique du réseau informatique éducatif du N.-B./Î.-P.-É.
- Une liste des membres de chacun des comités susmentionnés se trouve à l'Annexe B, à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/resources/RA_10-11_AnnexeB.pdf.

Principes de fonctionnement

- Les universités sont autonomes et responsables devant leur clientèle de la qualité de l'offre et des activités éducatives.
- Les intervenants (administrations publiques, étudiants, contribuables, etc.) ont un besoin légitime d'information et doivent recevoir des assurances quant à la qualité des programmes et des services des établissements.
- Les processus et les résultats les plus efficaces naissent du dialogue et de la collaboration (processus itératifs).

Ressources

- Les recettes d'administration de la Commission se sont élevées à 1 566 273 \$ en 2010-2011. Les trois Provinces maritimes ont assuré en grande partie ce financement au prorata de leur population selon un processus annuel d'approbation du budget par le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Les autres revenus provenaient des sources suivantes : le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick pour les services financiers, les ministères des Maritimes responsables de l'Éducation postsecondaire pour le Programme de sondages auprès des diplômés, la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) pour la fourniture de données et le travail réalisé pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur l'attribution des grades universitaires*.
- Les dépenses d'administration ont totalisé 1 589 970 \$, dont 70,6 % a été affecté aux salaires et aux avantages sociaux. Les autres dépenses incluaient le Programme de sondages auprès des diplômés, les travaux réalisés pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur l'attribution des grades universitaires* (activité dont tous les coûts sont recouverts), la location de bureaux, les fournitures, le mobilier et

l'équipement, les déplacements liés aux réunions des comités et du Conseil, les publications, les honoraires d'experts-conseils liés aux processus d'approbation des programmes, etc.

- La Commission se retrouve avec un déficit d'exploitation de 23 697 \$ en raison de l'augmentation d'un passif non capitalisé des régimes de retraite d'environ 43 600 \$. Grâce à une gestion prudente de ses ressources, la Commission a été en mesure d'absorber environ 19 900 \$ de ces dépenses imprévues.
- Les états financiers détaillés de la CESPМ pour 2010–2011 se trouvent à l'Annexe A, à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/resources/RA_10-11_AnnexeA.pdf.
- En fin d'année, la Commission a entrepris un exercice global de planification stratégique. Ce processus vise à cerner clairement les priorités de la Commission en vue de réorganiser son travail pour lui permettre d'absorber une réduction budgétaire permanente de -5 % tout en maintenant la qualité de ses services dans les domaines prioritaires.

Enjeux organisationnels

- Lors de l'adoption de la *Loi sur la CESPМ* en 2005, la Commission a dû procéder à des modifications en matière de gouvernance. Une importante question est restée en suspens, à savoir la divergence apparente entre d'une part l'obligation de rendre compte aux ministres imposée par la loi et l'approbation du budget, et d'autre part le processus de nomination des commissaires, lequel ne tient pas vraiment compte des commentaires ministériels.
- Pour répondre aux préoccupations soulevées par le Conseil de la Commission à cet égard, les sous-ministres responsables des Affaires intergouvernementales ont constitué en 2009–2010 un groupe de travail pour trouver la meilleure solution à ce problème. Dans son rapport remis au cours de l'été 2010 aux sous-ministres, le groupe de travail recommande une harmonisation des procédures et de la *Loi* de façon à définir clairement le rôle des ministres pour ce qui est de soutenir la Commission dans l'exercice de ses fonctions.
- En ce qui concerne le processus de présentation du budget, le groupe de travail recommande que : 1) les sous-ministres responsables de l'Éducation postsecondaire interviennent dans l'approbation définitive du budget annuel de fonctionnement de la Commission, 2) la Commission dispose d'une certaine latitude dans la gestion de son budget annuel — sans toutefois le dépasser — pour s'acquitter de sa responsabilité devant les ministres, comme prévu par la *Loi*.
- Ces deux recommandations, de même qu'une autre visant à modifier le processus de nomination des membres de la Commission, ont été approuvées lors de la réunion du Conseil du Trésor régional du 21 octobre 2010.
- Cette récente décision du Conseil du Trésor régional constitue une excellente nouvelle. Une telle modification permettra à la Commission de s'acquitter de ses fonctions législatives au mieux de ses capacités.
- Afin de compléter la mise en œuvre de la *Loi* de 2005, on doit déterminer à quelle catégorie et province le 20^e membre appartiendra et des règlements énumérant les établissements relevant de la Commission doivent être adoptés dans les trois provinces.

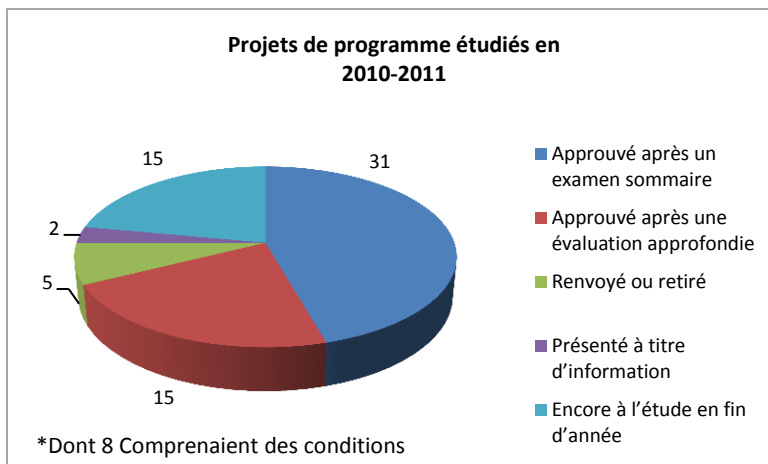
Sécurité et confidentialité

- La Commission s'assure de maintenir des normes de qualité supérieure en matière de sécurité et de confidentialité.
- En 2010–2011, la préparation d'une liste de vérification de sécurité a permis un certain nombre de mises à jour en vue d'accroître la sécurité et la confidentialité des données de la Commission et, pour sensibiliser le personnel au respect des normes de la Commission, un atelier annuel est actuellement organisé sur ce thème.

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Évaluation des programmes

- En 2010-2011, la Commission a examiné un total de 68 projets de programme.



- Une description de chacun de ces projets de programme examinés au cours de l'exercice 2010–2011 se trouve à l'Annexe D, à l'adresse suivante : http://www.cespm.ca/resources/RA_10-11_AnnexeD.pdf.
- La politique de la Commission relative à l'assurance de la qualité en ce qui a trait au processus d'évaluation de programme fait actuellement l'objet d'une mise à jour. Un document préliminaire a été publié en mars 2011 à des fins de consultation. La mise à jour est destinée à fournir des éclaircissements sur l'approche de la Commission en matière d'évaluation de programmes et l'information exigée pour déterminer si un programme répond aux normes de qualité convenues. Au cours de l'année, une consultation a été menée avec les universités des Maritimes et une version définitive de la politique sera diffusée pour sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2011–2012.
- La tenue de plusieurs réunions et ateliers tout au long de l'année avec des groupes universitaires pour discuter du processus d'évaluation des programmes a permis aux participants de faire part de leurs commentaires à la Commission à la lumière de leurs expériences, commentaires qui seront pris en compte dans la mise à jour de cette politique. Les participants ont aussi voulu en savoir davantage sur le processus de surveillance de l'assurance de la qualité et du lien avec l'évaluation des programmes et les autres activités de la Commission.
- On s'attend à ce que le cadre stratégique amélioré et les efforts de communication ciblés (ateliers et présentations) donnent lieu à de meilleurs projets de programme, et nécessitent moins de ressources pour tous les participants.
- Dans un souci d'efficacité et de transparence accrues, la Commission s'est lancée dans une démarche visant à établir la conformité des universités au processus d'évaluation des programmes et à examiner les options possibles en cas de non-conformité. Les projets sont habituellement présentés avant la mise en œuvre des nouveaux programmes. On a pu constater que moins de 1 % de tous les programmes actuellement offerts par les universités dans les Maritimes avait été présenté à la CESPМ après leur mise en œuvre, ou été mis en œuvre à la suite d'un refus d'approbation, ou n'avait pas été examiné par la CESPМ. La Commission a convenu que la sensibilisation à ses processus d'évaluation des programmes et aux types de propositions à présenter est importante, et qu'il fallait maintenir une surveillance régulière de la conformité des établissements au processus d'évaluation des programmes. La Nouvelle-Écosse a déjà réservé son aide financière aux étudiants aux programmes approuvés par la CESPМ, alors qu'en fin d'année, le Nouveau-Brunswick se préparait à adopter une telle exigence. De plus, les deux provinces ne comptent que des programmes approuvés par la CESPМ dans leurs formules de financement respectives. Les mesures qui sont adoptées devraient encore réduire la non-conformité.

Conformité

Vérification des politiques en matière d'assurance de la qualité des établissements

- La Commission a un processus par lequel elle surveille et vérifie que les établissements procèdent à l'évaluation de leurs activités et de leurs programmes existants en se concentrant sur les étudiants et l'apprentissage et fait rapport à ce sujet.
- Le premier cycle a consisté à s'assurer que tous les établissements avaient une politique en place pour soutenir l'évaluation et l'amélioration continues de la qualité. Cet objectif a été atteint dans une large mesure, mais certaines lacunes subsistent pour que la Commission puisse s'acquitter pleinement de son mandat prévu par la loi. Ces lacunes seront abordées dans le deuxième cycle.
- La Commission a décidé qu'un second cycle du processus de surveillance était nécessaire pour combler les lacunes relevées au cours du premier cycle, lacunes qui visent principalement l'apprentissage des étudiants.
- Le cadre d'évaluation pour un second cycle était en cours d'élaboration en fin d'année. Il se concentrera probablement sur les améliorations apportées par les établissements depuis le premier cycle et sur la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Des consultations sont prévues à cet effet au cours de la prochaine année.
- Cette année a été axée sur le suivi des recommandations faites aux établissements au cours du premier cycle du processus de surveillance.
- À la fin de l'année, quatre plans d'action de suivi avaient été présentés, et trois étaient en attente de l'être. Il est prévu que les plans d'action restants seront présentés au cours de la prochaine année.

Information sur la qualité des universités

- En novembre 2010, la Commission a réuni les intervenants à l'Université Mount Allison pour traiter des attentes des intervenants en matière d'information sur la qualité des universités.
- Près 70 intervenants ont participé à cette réunion, entre autres : des étudiants, des associations d'étudiants, des associations de professeurs, des cadres supérieurs des universités ainsi que des personnes ayant des responsabilités dans le domaine de la recherche institutionnelle, le recrutement, l'admission et la gestion des inscriptions, et des responsables gouvernementaux.
- Au cours de cette réunion, une majorité de participants a convenu que les universités se devaient de divulguer autant d'informations que possible concernant la qualité, mais aussi de veiller à ce que cette information soit fournie dans un contexte adéquat et dans un but précis. Par ailleurs, on a insisté sur le fait que cette information devrait être axée sur l'amélioration continue, plutôt que sur les classements.
- Les intervenants ont également souligné les difficultés associées à la production de rapports, particulièrement en raison d'un manque de ressources. On a suggéré que la Commission collabore avec les établissements pour les aider à atteindre les divers objectifs en matière de rapports sur la qualité des universités.
- Les résultats de ces échanges orientent la mise en place du second cycle du processus de surveillance (voir ci-dessus) et le prochain plan d'affaires pluriannuel de la Commission, prévu pour l'automne 2011.
- Au cours de la prochaine année, la Commission demandera aux participants de fournir des détails sur la façon dont les résultats de la réunion pourraient être intégrés au plan de travail de la Commission.

Évaluation de l'efficacité et des avantages des programmes articulés dans les Maritimes

- En octobre 2010, la Commission a publié le document intitulé Évaluation de l'efficacité et des avantages des programmes articulés dans les Maritimes. Le CESPМ définit un programme articulé comme un programme que ne pourrait être ni offert ni conféré si ce n'était de la participation (et du contenu) de l'établissement partenaire qui ne confère pas normalement de grades. Les programmes articulés présentent des défis uniques pour les étudiants qui doivent faire la transition entre différents types d'établissements.
- L'étude a permis de préciser les facteurs associés à la persévérance et à la satisfaction des étudiants : champ d'étude, structure du programme, proximité géographique entre les établissements et coordination entre les établissements. Les principales conclusions de cette étude confirment l'importance des lignes directrices actuelles de la CESPМ pour guider l'élaboration et l'offre de nouveaux programmes articulés.

**Lois sur
l'attribution des
grades
universitaires du
Nouveau-
Brunswick et de
la Nouvelle-
Écosse
(Services aux
provinces)**

- Depuis 2003, la CESPM conseille, sur demande, le ministre chargé de l'Éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick sur la qualité des projets de programme présentés en vertu de la *Loi sur l'attribution des grades universitaires du Nouveau-Brunswick*. Au cours de l'exercice 2010–2011, deux évaluations de ces programmes ont été entreprises : (1) Yorkville University – Master of Education in Adult Education, Educational Leadership, Inclusive Education and Guidance and Counselling et (2) Yorkville University – Bachelor of Business Administration. Ces deux évaluations étaient en cours en fin d'année.
- De plus, depuis mars 2007, la CESPM est responsable des **évaluations d'établissements**, afin d'établir si un établissement régi par la *Loi sur l'attribution des grades universitaires du Nouveau-Brunswick* dispose de la gouvernance, des politiques, de la planification et du financement requis pour offrir un programme menant à un grade universitaire de qualité. Au cours de l'exercice 2010–2011, la Commission a fourni un avis au ministre pour deux évaluations d'établissements : Lansbridge University et Meritus University.
- **Lansbridge University.** Après une première évaluation en 2008 de cet établissement, la Commission a informé le ministre qu'il était inapproprié de procéder à toutes les évaluations de programmes avant que les problèmes décrits dans le rapport du Groupe aient été entièrement résolus. En 2009, le ministre a demandé à la Commission de procéder à une deuxième évaluation de cet établissement pour confirmer que Lansbridge University était conforme aux normes. La Commission a informé le ministre en avril 2010 que, en ce qui a trait aux 16 normes d'évaluation de la Commission, Lansbridge se conformait à sept, partiellement à huit, et ne se conformait pas à une. Le ministre a annoncé en août 2010 que Lansbridge ne serait plus désignée comme une université du Nouveau-Brunswick. L'établissement a depuis fermé ses portes.
- **Meritus University.** La Commission a informé le ministre que, en ce qui a trait aux 16 normes d'évaluation de la Commission, Meritus se conformait à 15 et partiellement à une. Avant même que le ministre n'annonce sa décision relative à cette évaluation, Meritus a informé le Ministère qu'elle fermait ses portes en raison d'un manque d'inscriptions pour soutenir la qualité de l'enseignement et l'infrastructure de service aux étudiants. Les derniers cours ont eu lieu le 14 mars 2011.
- En 2008, la Commission a approuvé les *modalités et exigences relatives à l'information pour l'évaluation des établissements et des programmes selon la Loi sur l'attribution des grades universitaires de la Nouvelle-Écosse*; aucune évaluation en vertu de cette *Loi* n'avait encore eu lieu à la fin de l'exercice.

**Élaboration de
politiques**

- En 2010–2011, une *Politique relative à l'évaluation des programmes existants établis en vertu de la Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick* a été élaborée. Un exemplaire des procédures et des exigences relatives à l'information se trouve à l'adresse suivante : <http://www.cespm.ca/quality/NBDegreeGrantingAct.aspx>.
- Une politique sur les *Procédure et exigences en matière de renseignements au cours du suivi d'une désignation conditionnelle de programme en vertu de la Loi sur l'attribution des grades universitaires au Nouveau-Brunswick* a aussi été élaborée en 2010–2011. Un exemplaire des procédures et des exigences relatives à l'information se trouve à l'adresse suivante : <http://www.cespm.ca/quality/NBDegreeGrantingAct.aspx>.

DONNÉES ET INFORMATION

**Collecte des
données sur les
étudiants
(Système
d'information sur
les étudiants
postsecondaires
[SIEP])**

- Grâce au SIEP, la CESPM recueille tous les ans des données sur les programmes et les cours offerts par les établissements, les inscriptions aux programmes et aux cours et les transferts de crédits et des données démographiques sur les étudiants afin de répondre aux multiples besoins d'information. Ces données soutiennent les fonctions de la Commission telles que l'assurance de la qualité, les services particuliers aux provinces (les formules de financement) et les données et information : http://www.cespm.ca/resources/PSIS_Data_Element_Description_October_2010_MPHEC_FR.pdf.
- En 2010–2011, la CESPM a entrepris une refonte complète de son logiciel propriétaire, « Maritime Pre-screener », ou MPS, qui est utilisé par les établissements pour vérifier les données du SIEP avant leur soumission à la CESPM. Le nouveau MPS (version 8.0) simplifiera le processus de soumission au SIEP pour les établissements en éliminant le besoin d'utiliser le système de vérification des données de Statistique Canada. Le logiciel devrait être fourni aux établissements en mai 2011.
- En mars 2011, le personnel a été invité à s'exprimer sur le thème de la participation des établissements dans le cadre du colloque de planification stratégique du SIEP à Ottawa.

**Forum sur la
collecte de
données et la
recherche**

**Données à l'appui
des formules de
financement
(Services aux
provinces)**

**Programme de
sondages auprès
des diplômés**

**Examen du
programme de
sondages auprès des
diplômés**

**Cinq ans plus tard :
un sondage auprès
des diplômés
universitaires des
Maritimes,
promotion de 2003**

- La Commission a organisé un Forum sur la collecte de données et la recherche le 25 novembre 2009, à Truro, en Nouvelle-Écosse.
- Cet événement annuel est une tribune importante qui permet à la Commission de maintenir ses liens avec les registraires et les chercheurs des universités des Maritimes et de leur offrir son soutien.
- En tant que service aux provinces, la CESPM fournit annuellement au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse des mesures clés calculées provenant du SIEP à l'appui de leurs formules de financement.
- La CESPM fournit l'équivalence de cours complet, l'équivalence de cours complet pondérée, l'équivalence à temps plein pondérée et les inscriptions, mesures utilisées pour établir la formule de financement de la Nouvelle-Écosse : la subvention pour inscriptions pondérées, la subvention selon la taille, la subvention pour la langue française, la subvention pour étudiants à temps partiel et les limites des fonds pour étudiants internationaux.
- La Commission calcule les équivalences à temps plein pondérées pour l'année complète utilisée dans la formule de financement pour la répartition de la subvention de fonctionnement sans restriction aux universités du Nouveau-Brunswick.
- Les équivalences à temps plein et les équivalences à temps plein pondérées pour l'année complète sont également utilisées dans le calcul annuel de l'Accord de transfert régional (détaillée ci-dessous sous la rubrique « Ententes interprovinciales et intra-Maritimes sur le financement des programmes »).
- Ce programme fournit des informations importantes sur les résultats des diplômés, y compris la satisfaction concernant l'éducation, l'endettement, le retour aux études, l'emploi et la mobilité.
- Le programme de sondages auprès des diplômés ne dispose pas de financement pour le moment. À la réunion du 4 février 2011 du comité des affaires intergouvernementales de l'Atlantique et des sous-ministres, la CESPM a demandé des fonds de base supplémentaires se chiffrant à 150 000 \$ pour lui permettre d'effectuer de futurs sondages auprès des diplômés, demande qui a été refusée. Le comité a observé que les sondages produisent des résultats fort utiles, mais que la CESPM doit revoir la fréquence de ce sondage et les modalités de son financement pour l'avenir.
- En fin d'exercice, la Commission s'est lancée dans un examen complet de son programme de sondages auprès des diplômés en publiant un document de travail intitulé *Façonner l'avenir du programme de sondages auprès des diplômés universitaires des Maritimes*. L'objectif de cet examen est de veiller à ce que le programme continue de fournir de l'information utile sur l'efficacité de la formation universitaire dans la région et que les livrables du programme continuent de diffuser avec efficacité les constatations des sondages.
- Cet examen se déroule dans le contexte des défis de longue date que présente le financement du programme de sondages et des propres difficultés de financement de la Commission.
- La Commission a lancé *Cinq ans plus tard : un sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes, promotion de 2003*, lors d'une présentation publique et d'une conférence de presse en juin 2010. Ce rapport porte sur les diplômés universitaires des Maritimes qui ont obtenu leur premier diplôme en 2003 et suit leur cheminement à deux moments dans le temps : en 2005 et en 2008.
- Les constatations démontrent clairement qu'une formation universitaire est rentable et que sa rentabilité s'accroît au fil du temps : entre l'année 2005, date du sondage précédent, et 2008, de nombreux diplômés additionnels avaient trouvé un emploi à temps plein et occupaient des postes permanents. Leurs revenus avaient augmenté de 12 094 \$, soit 25 %, pour passer à 49 215 \$, et 70 % d'entre eux travaillaient en gestion ou dans des postes exigeant une formation universitaire.

- Les constatations indiquent également que, pour les diplômés en arts libéraux et en sciences en particulier, la norme est de poursuivre une formation de deuxième cycle, et ce dans une proportion de 80 % dans les cinq ans suivant l'obtention du premier diplôme universitaire. En conséquence, leur endettement est plus grand, et ils sont moins susceptibles d'avoir remboursé cette dette au bout de cinq ans. Les diplômés en arts libéraux et en sciences gagnaient moins, en moyenne, que leurs pairs des sciences appliquées ou des programmes professionnels.
- L'obtention d'un diplôme universitaire exige un investissement financier important. En 2008, 78 % des détenteurs d'un diplôme de premier cycle avaient emprunté pour financer leurs études, tant pour ce premier diplôme que pour les études subséquentes. Pour ces emprunts, les diplômés ont compté sur le gouvernement, les banques, les membres de leur famille et d'autres sources et emprunté une moyenne de 31 047 \$, dont 46 % qui ont emprunté 30 000 \$ ou plus. Comparativement aux diplômés de la promotion de 1999, le pourcentage des étudiants qui avaient emprunté a augmenté de cinq points de pourcentage, alors que le montant moyen emprunté s'est accru de 2 %.
- Huit diplômés sur 10 ont déclaré que leur formation universitaire méritait le temps investi, et 7 sur 10 ont dit que l'investissement financier en valait la peine.

*Deux ans plus tard :
un sondage auprès
des diplômés
universitaires des
Maritimes,
promotion de 2007*

- Le rapport *Deux ans plus tard : un sondage auprès des diplômés universitaires des Maritimes, promotion de 2007* a fait l'objet d'une présentation publique et d'une conférence de presse en janvier 2011. Ce rapport examine la satisfaction des diplômés par rapport à leur formation, les tendances relativement à la poursuite des études, l'emploi et la situation financière, et porte en particulier sur les étudiants qui ont obtenu leur premier diplôme en 2007.
- En 2009, 73 % des détenteurs d'un diplôme de premier cycle avaient contracté un emprunt pour financer leurs études, y compris pour le diplôme de 2007 ou toute autre formation subséquente. Pour ces emprunts, les diplômés ont compté sur le gouvernement, les banques, les membres de leur famille et d'autres sources, et emprunté une moyenne de 37 013 \$ rendu en 2009, le tiers d'entre eux ayant contracté un emprunt de 45 000 \$ ou plus. Comparativement aux diplômés de la promotion de 2003, les étudiants de la promotion 2007 des Maritimes avaient compté dans la même mesure sur les prêts étudiants du gouvernement, mais augmenté leur dépendance à l'égard d'autres sources telles que les banques et les membres de la famille.
- Le taux d'emploi de la promotion de 2007 parmi les détenteurs d'un premier diplôme a baissé de 9 points de pourcentage par rapport à la promotion de 2003 deux ans après l'obtention du diplôme. Le sondage sur cette promotion de 2007 s'est effectué en pleine période de récession économique, ce qui explique probablement la diminution du taux d'emploi. Toutefois, le nombre de diplômés employés à temps plein et occupant des emplois hautement qualifiés est resté sensiblement le même que celui enregistré quatre ans plus tôt.
- En 2009, les détenteurs d'un premier diplôme employés à temps plein gagnaient plus de 43 000 \$, un montant supérieur au revenu moyen de la population des Maritimes, ce qui dénote encore une fois la valeur d'une formation universitaire.
- Deux ans après l'obtention du diplôme, les provinces Maritimes conservent la même proportion de diplômés que celle de la promotion précédente. Les proportions de diplômés de la promotion de 2007 qui vivaient dans leur province de résidence deux ans après avoir obtenu leur premier diplôme étaient respectivement de 63 % pour l'Île-du-Prince-Édouard, de 74 % pour la Nouvelle-Écosse et de 71 % pour le Nouveau-Brunswick.
- Ce sondage représente également une occasion unique pour la Commission de mener des recherches auparavant impossibles à réaliser. On a demandé la permission aux répondants de relier leurs réponses au sondage à leurs données administratives contenues dans la base de données du SIEP mise à jour par la Commission, ce qui permettra de faire des recherches sur les associations entre les cheminements dans l'éducation postsecondaire et les résultats obtenus par les diplômés.
- Plusieurs présentations personnalisées sur les conclusions de ces sondages ont été données au cours de l'année (aux établissements, aux gouvernements provinciaux, au congrès de l'Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles (ACPRI), etc.

*Diffusion des
données*

Mesures des progrès et des résultats des étudiants

- Ce projet vise à fournir aux intervenants de la Commission des mesures objectives sur l'efficacité du milieu universitaire de la région et se concentre sur les mesures des progrès et des résultats des étudiants. Ces dernières années, la Commission a publié des mesures sur la participation des universités, ainsi que la persévérance et la diplomation. Les principales conclusions sont les suivantes :
 - **Participation** : le taux de participation générale élevé dans les Maritimes est attribuable en partie à un afflux important d'étudiants de l'extérieur de la région, qui représente aujourd'hui 30 % des inscriptions.
 - **Persévérance et diplomation** : parmi les étudiants qui entreprennent un programme de baccalauréat de quatre ans, 77 % sont toujours inscrits dans le même établissement, après un an et 57 % ont obtenu leur diplôme en six ans.

Suivi des étudiants entre les établissements

- En s'appuyant sur les mesures de persévérance et de diplomation dans la première université fréquentée, la Commission a entrepris un projet de suivi des étudiants entre les universités des Maritimes en établissant des liens entre les données des établissements. Ce projet vise à caractériser les étudiants qui quittent la première université fréquentée pour poursuivre leurs études dans une autre université des Maritimes. L'analyse longitudinale du cheminement des étudiants fournira de l'information importante aux gouvernements et aux universités. Elle aidera aussi à comprendre la nature des migrations inter-établissements dans les Maritimes.

Profil des transferts étudiants

- Une étude des nouveaux étudiants inscrits dans une université des Maritimes ayant transféré des crédits acquis dans un autre établissement d'études postsecondaires des Maritimes ou d'ailleurs, a été entreprise en 2010-2011. Le fichier Unités transférées de l'étudiant du SIEP constitue la principale source de données. Le principal produit de ce projet sera un document d'analyse détaillant les nouveaux étudiants ayant transféré dans les 11 universités des Maritimes de 2006 à 2009. Sa parution est prévue en 2011-2012.

Diffusion générales des données

- La Commission publie annuellement plusieurs tableaux de données normalisées sur les frais de scolarité, les inscriptions, les diplômes décernés et les équivalences temps plein (ETP), voir la page suivante : <http://www.cespm.ca/research/MaritimeUniversityStatistics.aspx>
- En août 2010, la CESPM a publié un sondage sur les frais de scolarité, les frais accessoires et les frais de subsistance des étudiants du premier cycle en arts dans les universités publiques des Maritimes pour 2010-2011. Au cours de l'année, on a procédé à un examen de cette activité de collecte de données en vue d'établir des priorités. La Commission a convenu de poursuivre la collecte et la publication des données relatives aux frais de scolarité, ayant obtenu la permission de Statistique Canada d'utiliser les résultats de son Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance des étudiants à temps plein dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades (FSSUC), afin de faciliter le processus de collecte de données à la fois pour les établissements et pour la CESPM.
- À l'automne 2010, la Commission a publié les tableaux des données d'inscription de 2009-2010, les tableaux de diplômes décernés en 2009, les bases de données téléchargeables, les faits en bref de la CESPM pour 2009-2010, les équivalences à temps plein (ETP) et les équivalences à temps plein pondérées (ETPP). Une liste complète des tableaux publiés en 2010-2011 se trouve à l'adresse suivante : <http://www.cespm.ca/research/MaritimeUniversityStatistics.aspx>
- En 2010-2011, la CESPM a fourni des données personnalisées, sur demande, aux intervenants suivants : gouvernements provinciaux, établissements postsecondaires et grand public.
- L'Annexe C (http://www.mphec.ca/resources/RA_10-11_AppendixC.pdf) présente une liste des diffusions et publications de la CESPM au cours de l'année.

FINANCEMENT POSTSECONDAIRE

Ententes interprovinciales et intra-Maritimes sur le partage des coûts du programme

- La Commission a continué d'administrer les ententes conclues avec les autres provinces canadiennes pour placer les étudiants des Maritimes dans les programmes d'études non offerts dans la région. En 2010-2011, 393 étudiants de l'Atlantique ont bénéficié de ces ententes.
- La Commission a également géré l'Accord de transfert régional (ATR) en vertu duquel chacune des trois provinces des Maritimes accepte de financer ses résidents inscrits dans un programme universitaire de l'une des deux autres provinces des Maritimes si ce programme n'est pas offert dans la province de résidence de l'étudiant. Pour l'exercice 2008-2009, le dernier pour lequel on disposait de statistiques au moment de la préparation du budget, 1 226 étudiants au total avaient pu bénéficier de l'ATR.
- Au printemps 2009, on a confié au comité des finances la tâche de procéder à un examen approfondi de l'ATR à la demande des sous-ministres des Maritimes responsables de l'éducation postsecondaire. Le rapport final a été présenté aux sous-ministres en septembre 2010. Ceux-ci ont entériné la recommandation du comité visant à modifier le calcul de façon à ce que les pics et les creux importants dans les contributions que doivent verser le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard à la Nouvelle-Écosse soient aplanis à l'avenir.
- Par ailleurs, grâce à l'entente de financement interprovincial du Collège vétérinaire de l'Atlantique, 206 étudiants en médecine vétérinaire et en sciences vétérinaires ont reçu une aide financière en 2008-2009, dernière année pour laquelle on disposait de statistiques au moment de la préparation du budget. Cette entente est administrée par la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

Services financiers (Services aux provinces)

- **Nouveau-Brunswick** : la Commission est chargée de la préparation du budget de la formation universitaire (qui comprend également le Collège de technologie forestière des Maritimes). Ce budget comprend le calcul des subventions de fonctionnement (subventions sans restriction, subventions pour les frais de scolarité et subventions avec restrictions) et les divers transferts au moyen des accords interprovinciaux auxquels le gouvernement participe.
- La CESPM administre également le budget de la formation universitaire tout au long de l'année, dont le compte de réserve du gouvernement provincial. Elle doit notamment présenter des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province.
- La Commission offre un soutien au Groupe de travail des finances N.-B./CESPM et elle achemine aux établissements les fonds accordés par le gouvernement fédéral en vertu de l'Entente Canada–Nouveau-Brunswick sur les langues officielles en enseignement. Elle siège au comité bipartite qui examine les projets soumis en vertu du Programme provincial d'entretien différé des universités.
- **Île-du-Prince-Édouard** : la Commission est chargée de la préparation du budget de la formation postsecondaire. Elle doit notamment établir les montants budgétés pour les divers transferts en vertu des ententes interprovinciales auxquelles participe la province.
- La CESPM achemine les fonds accordés par le ministère de la Santé au titre de la contribution de l'Île-du-Prince-Édouard aux frais de formation des résidents à l'École de médecine de Dalhousie.
- La CESPM administre également le budget de l'enseignement postsecondaire au cours de l'année, y compris le compte de réserve du gouvernement provincial. Elle doit notamment présenter des états financiers vérifiés pour le financement de la formation universitaire de la province.

Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et Î.-P.-É. (RIE)

- Le réseau informatique éducatif (RIE) du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, dont la Commission est l'un des signataires, assure une connectivité entre ses membres et avec le reste du monde. D'autres avantages sont également offerts, dont les achats et les contrats de licences en commun, le partage des services de soutien, la fourniture de services réseau et l'échange d'informations.
- Le RIE a collaboré avec Interuniversity Services Inc (ISI) en novembre 2010 pour organiser un atelier d'une journée sur le service à la clientèle pour ses membres. On espère organiser au cours du prochain exercice une réunion similaire à laquelle participeraient les membres du RIE et d'ISI (p. ex. les universités de la Nouvelle-Écosse). D'autres possibilités de collaboration sont également examinées.

- L'achat groupé de services Internet commerciaux incluant, pour la première fois, tous les établissements du N.-B. et de l'Î.-P.É., a constitué un tournant important.
- Les membres des établissements du N.-B. ont collaboré pour monter un partenariat avec l'Institut de technologie de l'information du Conseil national de la recherche à Fredericton, le New Brunswick Community College et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick pour concevoir la prochaine itération du réseau, qui sera trois à quatre fois plus rapide que le réseau existant. Le lancement de ce nouveau réseau devrait avoir lieu au cours du prochain exercice financier.
- Durant ce même exercice, il est prévu de célébrer les 40 ans de collaboration du RIE, cette célébration devant coïncider avec le lancement du nouveau réseau.

FORUMS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

- La Commission est membre de divers comités et groupes de travail et, à ce titre, peut être déléguée par les ministres des Maritimes pour représenter les trois provinces des Maritimes.
- La Commission participe aux forums suivants :
 - Comité consultatif national sur les données d'éducation postsecondaire
 - Comité de gestion stratégique
 - Sous-comité de gestion stratégique du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE)
 - Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts
 - Réseau international des organismes de promotion de la qualité en enseignement supérieur
 - Groupe de travail sur la révision des définitions et des jeux de codes du SIEP de Statistique Canada
 - Comité des rapports financiers de la région de l'Atlantique
 - Sous-comité de l'assurance de la qualité du Conseil des ministres de l'Éducation